

Décision

Générale

colonial

Décision n° 71-508/SG/FIN accordant une subvention de deux cent cinquante mille francs Djibouti (250.000 F.D.) à l'Asociation culturelle de l'Eglise protestante de Djibouti.

n° 71-508/SG/FIN

Ministère
MINISTERE DE FINANCE

Date de publication
5 avril 1971

Numéro JO
n° 8 du 26/04/1971

Date du numéro
26 avril 1971

TEXTE INTÉGRAL

Une subvention de deux cent cinquante mille francs Diibouti (250.000 FD.) est accordée à l'Association cultuelle de l'Eglise protestante de Djibouti à titre de contribution à ses frais de fonctionnement.